

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 12 décembre 2022

Délibération n° 2022-1411

Commission pour avis : **proximité, environnement et agriculture**

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : **Agro-écologie - Projet agro-environnemental et climatique (PAEC) de l'agglomération lyonnaise 2023-2029 - Programme d'actions 2023**

Service : **Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie**

Rapporteur : Monsieur Jérémy Camus

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 25 novembre 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Nicolas Barla

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Charlot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Ebery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Brossaud (pouvoir à M. Bub), M. Brumm (pouvoir à Mme Burillon), Mme Cardona (pouvoir à M. Grivel), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), M. Dalby (pouvoir à Mme Dehan), M. Doganel (pouvoir à M. Chambon), Mme Fréty (pouvoir à Mme Brunel Vieira), M. Kabalo (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Pouzergue (pouvoir à Mme Corsale).

Conseil du 12 décembre 2022**Délibération n° 2022-1411**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Agro-écologie - Projet agro-environnemental et climatique (PAEC) de l'agglomération lyonnaise 2023-2029 - Programme d'actions 2023

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 novembre 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération du Conseil n° 2016-1111 du 21 mars 2016, la Métropole de Lyon a approuvé le PAEC de l'agglomération lyonnaise pour la période 2016-2022, pour un montant total de 4 700 000 € sur 7 ans. Compte tenu des spécificités du territoire, ce projet s'articulait autour des principaux enjeux que constituent le maintien de la biodiversité et la restauration de la qualité de la ressource des captages d'eau potable de l'est lyonnais pour laquelle un programme d'actions avait été défini.

Ce programme touchant à sa fin, une nouvelle programmation a été définie en mobilisant l'ensemble des partenaires techniques et institutionnels impliqués jusqu'à présent, pour poursuivre la dynamique impulsée en augmentant significativement le niveau d'ambition et d'exigence des actions proposées.

I - PAEC 2023-2029

Il est proposé au Conseil d'adopter un nouveau PAEC sur le territoire du schéma de cohérence territoriale (SCoT) de l'agglomération lyonnaise pour une durée de 7 ans (2023-2029).

Ce projet s'articule autour des enjeux principaux que constituent la reconquête de la qualité de l'eau, la préservation de la ressource en eau sur le plan quantitatif et le maintien de la biodiversité. Dans un contexte de forte dépendance aux champs captants de Crépieux-Charmy pour l'alimentation en eau potable des métropolitains (95 % du volume distribué), la préservation des approvisionnements alternatifs en eau potable est particulièrement stratégique. C'est pourquoi un programme d'actions particulièrement ambitieux a été défini pour améliorer la qualité de la ressource des captages de diversification de l'est lyonnais qui représente 50 % du budget total de ce nouveau PAEC.

Le principal outil de mise en œuvre du PAEC est constitué par des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC). Il s'agit de compensations financières versées aux exploitations agricoles en contrepartie de pratiques plus respectueuses de l'environnement. Une MAEC prévoit, par exemple, de verser une aide aux agriculteurs acceptant de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires pour atteindre un niveau maximal à ne pas dépasser : le montant est adapté en fonction des efforts consentis de façon à réellement compenser les manques à gagner. Les MAEC sont contractualisées sur la base du volontariat, pour une durée de 5 ans au moment de la déclaration de surfaces, dont la date limite est fixée au 15 mai de chaque année.

Afin de sensibiliser puis d'accompagner le plus grand nombre d'agriculteurs vers ces changements de systèmes ou nouvelles pratiques, il sera indispensable de mettre en place une animation conséquente sous la forme de diagnostics et conseils individuels comme des actions collectives de sensibilisation et de formation.

Les périmètres d'intervention sur lesquels seront ouvertes des MAEC sont les suivants :

- espaces naturels sensibles,
- zone Natura 2000 du Grand parc de Miribel-Jonage,
- zone de sauvegarde de ressources stratégiques de l'est lyonnais, incluant les aires d'alimentation de captages prioritaires,
- zones en déséquilibre ou équilibre précaire.

La Métropole mettra en œuvre le programme d'actions lié à ce PAEC avec un ensemble de partenaires techniques issus du monde agricole et des associations environnementales locales, et s'appuiera également sur les syndicats mixtes gestionnaires des territoires des Monts-d'Or et du Grand parc.

Sur les enjeux liés à la préservation de la ressource en eau, la Métropole mobilisera un groupement de prestataires *via* un marché public qui pourra s'appuyer et agir en complémentarité avec la personne qui sera en charge de l'animation des captages de l'est lyonnais.

Sur 7 ans, le budget total prévisionnel du PAEC s'élève à 3,82 M€ répartis comme suit :

5 ans		FEADER (en €)	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (en €)	État	Métropole (en €)	Total (en €)
				(Natura 2000) (en €)		
enjeu eau	MAEC	1 641 200	225 600		847 700	2 714 500
(qualité, quantité)	animation		200 000	-	200 000	400 000
enjeu biodiversité	MAEC	335 452		14 611	69 252	419 315
	animation		-	45 000	240 000	285 000
Total		1 976 652	425 600	59 611	1 356 952	3 818 815

Il est proposé au Conseil d'approuver la convention-cadre de partenariat précisant les engagements de chacun des partenaires qui contribueront à la mise en œuvre du PAEC sur l'enjeu biodiversité.

II - Programme d'actions 2023 sur l'enjeu biodiversité du PAEC

Réuni le 21 septembre 2022, l'ensemble des partenaires sur l'enjeu biodiversité du PAEC se sont accordés sur un premier programme d'actions basé sur le triptyque : communication et sensibilisation, diagnostics d'exploitation assortis à des plans d'action individuels et animations collectives.

En cette année de démarrage, la communication est un élément clef de la réussite du projet, sur lequel tous les partenaires seront mobilisés. Différents moyens seront déployés, tels que la réalisation de documents de présentation du dispositif, la publication d'articles *via* le site internet www.agri-lyonnaise.top, le relais d'information par les outils de communication des partenaires, la présentation de la démarche dans des réunions agricoles locales, l'organisation de rendez-vous individuels avec les agriculteurs pour les aider à envisager la contractualisation de MAEC, ainsi que la mise en place d'une assistance téléphonique.

Il s'agira, également, de réaliser les diagnostics individuels d'exploitation en un temps resserré pour permettre aux agriculteurs de souscrire des mesures lors de leur déclaration PAC au printemps 2023. Ces diagnostics seront réalisés par les partenaires techniques, et seront assortis pour certains de plans de gestion à mettre à jour annuellement.

Les principales actions à mener pour ce programme d'animations 2023 sont :

- des réunions de présentation des MAEC aux exploitants agricoles réparties sur l'ensemble du territoire de l'agglomération lyonnaise,
- la rédaction des notices d'application des cahiers des charges,
- la communication sur le dispositif *via* le site internet, les *newsletters* des partenaires, les collectivités locales, etc.,
- la réalisation d'une trentaine de diagnostics individuels par les associations environnementales dans la perspective de souscriptions à des MAEC en mai 2023 et des plans de gestion associés,
- l'organisation de temps collectifs de formation ou de sensibilisation en lien avec les enjeux des mesures souscrites.

Ce programme d'animations représente un budget prévisionnel de 104 205 € pour l'année 2023, selon le plan de financement suivant :

Bénéficiaires	Dépenses (en €)	Recettes (en €)			
		État	Métropole	SMPMO	Autofinancement partenaire
association Arthropologia	20 100		18 090		2 010
Chambre d'agriculture du Rhône	10 180		9 162		1 018
Conservatoire des espaces naturels (CEN) Rhône-Alpes	57 375	8 606	38 592	5 300	4 877
Ligue de protection des oiseaux	9 488		8 539		949
Syndicat mixte Plaines Monts d'Or (SMPMO)	2 700				2 700
Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage (SYMALIM)	4 362	4 362			
Total	104 205	12 968	74 383	5 300	11 554

Le SMPMO versera la subvention à la Métropole, qui la reversera intégralement au CEN.

Il est proposé au Conseil de la Métropole d'approuver la convention opérationnelle de partenariat pour l'année 2023, précisant la répartition des actions entre les partenaires, le calendrier de réalisation, le budget prévisionnel et les modalités de versement des contributions de la Métropole aux partenaires ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le PAEC de l'agglomération lyonnaise 2023-2029, pour un montant global de 3 818 815 € sur 7 ans, avec une dépense totale de 1 356 952 € pour la Métropole,

b) - la convention-cadre de partenariat à passer entre la Métropole, l'association Arthropologia, la Chambre d'agriculture du Rhône, le CEN Rhône-Alpes, la Ligue de protection des oiseaux, le SMPMO et le SYMALIM,

c) - la convention opérationnelle financière pour l'année 2023, qui définit le programme d'animations 2023 sur le volet biodiversité du PAEC de l'agglomération lyonnaise 2023-2029,

d) - le versement des participations de la Métropole pour un montant total de 79 683 € dans le cadre du programme d'animation 2023 du PAEC de l'agglomération lyonnaise, répartis comme suit :

- 9 162 € au profit de la Chambre d'Agriculture du Rhône,
- 43 892 € au profit du CEN Rhône-Alpes,
- 18 090 € au profit d'Arthropologia,
- 8 539 € au profit de la Ligue de protection des oiseaux,

e) - la perception de la part de subvention du SMPMO, qui sera reversée au CEN.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - Les dépenses de fonctionnement en résultant, soit 79 683 €, seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2023 - chapitre 65 - opération n° 0P27O5094A.

4° - La recette correspondante, soit 5 300 € sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2023 - chapitre 74 - opération n° 0P27O5094A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 14 décembre 2022

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20221212-294987-DE-1-1 Date de télétransmission : 14 décembre 2022 Date de réception préfecture : 14 décembre 2022
